

ADEQUITY

EURO PERFORMANCE

- Titres de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance¹
- Durée d'investissement conseillée : 8 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé)
- Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type actions
- Produit émis par SG Issuer², société ad hoc de droit luxembourgeois et soumis au risque de défaut de l'émetteur
- Éligibilité : Comptes titres, contrats d'assurance vie et de capitalisation



¹ En outre, l'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la date de remboursement final. Pour les autres risques de perte en capital, voir pages suivantes.

² Filiale à 100% de Société Générale Bank & Trust S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale (Moody's A2, Standard & Poor's A). Notations en vigueur au moment de l'impression de cette brochure. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

DEVELOPPONS ENSEMBLE L'ESPRIT D'EQUIPE

OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

L'investisseur est exposé au marché actions par le biais d'une indexation à l'échéance à la performance positive ou négative de l'indice de référence des valeurs européennes, l'indice Euro Stoxx 50® (ci-après l'Indice). Le remboursement du produit « Adequity Euro Performance » est conditionné à l'évolution de l'Indice Euro Stoxx 50® dividendes non réinvestis (l'investisseur ne bénéficiera pas des dividendes détachés par les valeurs le composant). En cas de forte baisse de l'Indice à l'échéance du produit au-delà de 50%, l'investisseur subira une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice. Afin de bénéficier d'une protection en cas de baisse de l'Indice jusqu'à -50%, l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse des marchés actions (Taux de Rendement Annuel maximum de 11,6%).

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale d'Adequity Euro Performance soit 1 000 euros. Le montant remboursé et le taux de rendement annuel sont bruts, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour une détention à la date d'échéance ou, selon le cas, de remboursement anticipé. En cas de vente du titre avant cette date (ou en cas d'arbitrage, de rachat, de dénouement par décès du contrat), le taux de rendement peut être supérieur, inférieur voire négatif.

*Les titres de créance Adequity Euro Performance peuvent être proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques d'Adequity Euro Performance et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.***

AVANTAGES

- À l'échéance, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment et si l'Indice Euro Stoxx 50® enregistre une performance supérieure ou égale à +12,5% depuis l'origine, l'investisseur reçoit, en plus de son capital initial, un gain de 12,5% par année écoulée (soit un Taux de Rendement Annuel de 9,0%), ce qui peut être considéré comme un avantage en cas de stabilité ou de hausse modérée en deçà de 12,5% par année écoulée.
- À l'échéance, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment et si l'Indice Euro Stoxx 50® enregistre une performance positive ou nulle mais inférieure à +12,5% depuis l'origine, l'investisseur reçoit, en plus de son capital initial, un gain égal à l'intégralité de la performance positive de l'Indice.
- À l'échéance, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment, le capital n'est exposé à un risque de perte que si l'Indice Euro Stoxx 50® a baissé de plus de 50% depuis l'origine.
- À l'issue des années 2, 4 et 6, si à l'une des dates de constatations annuelles, la performance de l'Indice depuis l'origine est supérieure ou égale à +12,5%, un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et l'investisseur reçoit alors l'intégralité de son capital initial majoré d'un gain de 12,5% par année écoulée (soit un Taux de Rendement Annuel maximum de 11,6%), ce qui peut être considéré comme un avantage en cas de stabilité ou de hausse modérée en deçà de 12,5% par année écoulée.

INCONVÉNIENTS

- Le produit ne comporte pas de protection du capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du capital initialement investi. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur capital initialement investi. En cas de revente des titres de créance avant la date de remboursement final, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marchés du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date de remboursement final.
- Les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs ayant investi avant le 05/04/2013, et conservant l'instrument financier jusqu'à son échéance effective.
- L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de l'émetteur et du garant (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) ou un éventuel défaut de l'émetteur et du garant (qui induit un risque sur le remboursement).
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 2 à 8 ans.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'Indice Euro Stoxx 50® du fait du mécanisme de plafonnement des gains (soit un Taux de Rendement Annuel maximum de 11,6%).
- Le rendement d'Adequity Euro Performance à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'Indice autour du seuil de -50%.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes éventuellement détachés par les actions composant l'Indice Euro Stoxx 50®.

DÉTAILS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT



MÉCANISME AUTOMATIQUE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ

À l'issue des années 2, 4 et 6, à chaque date de constatation annuelle¹, dès que la performance de l'Indice Euro Stoxx 50® depuis la date de constatation initiale (le 05 avril 2013) est **supérieure ou égale à +12,5%**, un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et l'investisseur reçoit, à la date de remboursement anticipé¹ :

L'INTÉGRALITÉ DE SON CAPITAL INITIAL
+
UN GAIN DE 12,5% PAR ANNÉE ÉCOULÉE
(Soit un Taux de Rendement Annuel maximum de 11,6%²)

¹ Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.

² Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de Société Générale. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice Euro Stoxx 50®, des taux d'intérêt, de la volatilité et des spreads de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À l'échéance des 8 ans, le 06 avril 2021, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment, on observe la performance de l'Indice Euro Stoxx 50® depuis la date de constatation initiale (le 05 avril 2013).

Cas favorable : Si la performance est **supérieure ou égale à +12,5%**, l'investisseur reçoit, le 15 avril 2021 :

L'INTÉGRALITÉ DE SON CAPITAL INITIAL
+
UN GAIN DE 12,5% PAR ANNÉE ÉCOULÉE
(Soit un Taux de Rendement Annuel de 9,0%¹)

Cas médian 1 : Si la performance est **positive ou nulle mais inférieure à +12,5%**, l'investisseur reçoit, le 15 avril 2021 :

L'INTÉGRALITÉ DE SON CAPITAL INITIAL
+
UN GAIN ÉGAL A L'INTÉGRALITÉ DE LA PERFORMANCE
POSITIVE DE L'INDICE¹

Cas médian 2 : Si la performance est **négative mais supérieure ou égale à -50%**, l'investisseur reçoit, le 15 avril 2021 :

L'INTÉGRALITÉ DE SON CAPITAL INITIAL

Cas défavorable : Sinon, l'investisseur reçoit, le 15 avril 2021 :

LA VALEUR FINALE² DE L'INDICE¹
*DANS CE SCÉNARIO, L'INVESTISSEUR SUBIT UNE PERTE
EN CAPITAL À L'ÉCHÉANCE*

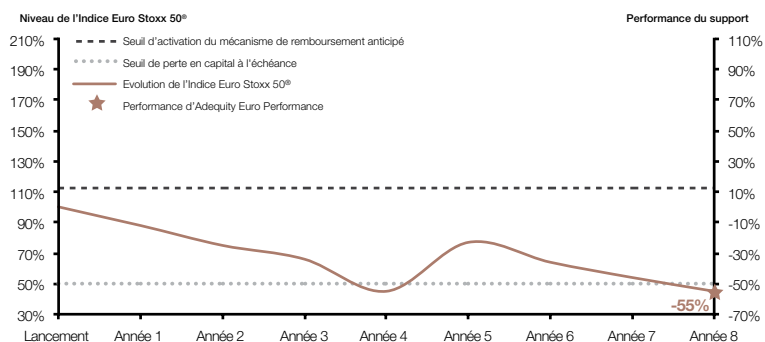


¹ Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de Société Générale. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice Euro Stoxx 50®, des taux d'intérêt, de la volatilité et des spreads de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

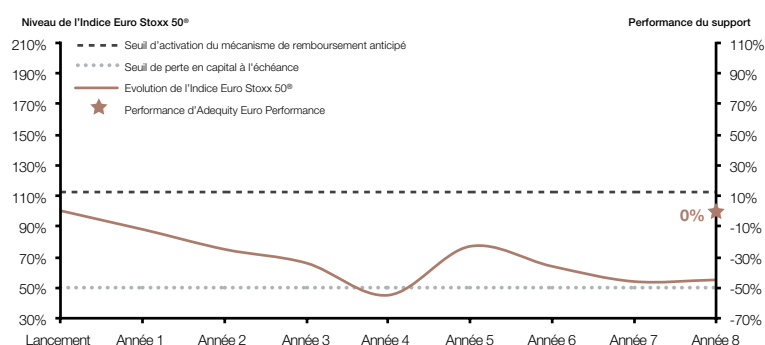
² La valeur finale de l'Indice Euro Stoxx 50® à l'échéance est déterminée en pourcentage de sa valeur initiale.

ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

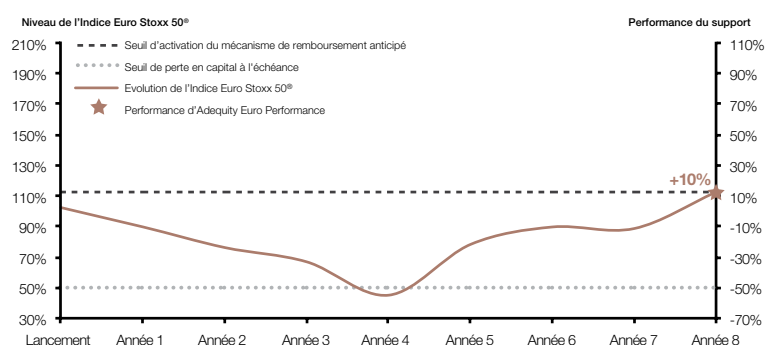
SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSSE DE L'INDICE SUPÉRIEURE À 50%



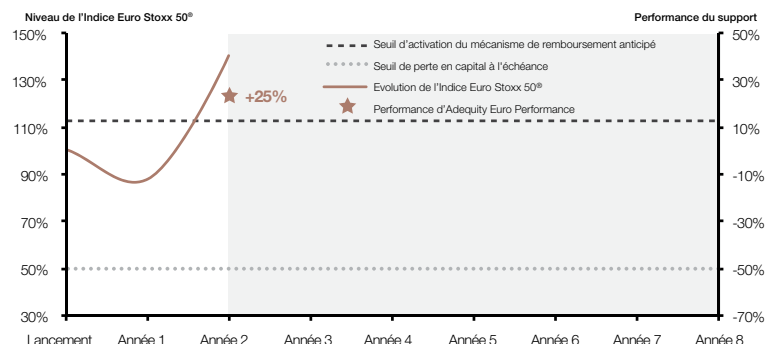
SCÉNARIO MÉDIAN 1 : BAISSSE DE L'INDICE INFÉRIEURE À 50%



SCÉNARIO MÉDIAN 2 : HAUSSE DE L'INDICE INFÉRIEURE À 12,5% À L'ÉCHÉANCE



SCÉNARIO FAVORABLE : HAUSSE DE L'INDICE



Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Société Générale.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : **BAISSE DE L'INDICE SUPÉRIEURE À 50%**

- À l'échéance des 8 ans, l'Indice Euro Stoxx 50® enregistre une performance de -55% depuis l'origine.
- **L'investisseur reçoit alors la valeur finale de l'Indice, soit 45% de son capital initial¹.**
- Ce qui correspond à un **Taux de Rendement Annuel de -9,5%¹, égal au Taux de Rendement Annuel pour un investissement direct dans l'Indice. L'investisseur subit dans ce scénario une perte en capital. Dans le cas le plus défavorable, la perte en capital peut donc être totale et le montant remboursé nul.**

SCÉNARIO MÉDIAN 1 : **BAISSE DE L'INDICE INFÉRIEURE À 50%**

- À l'échéance des 8 ans, l'Indice Euro Stoxx 50® enregistre une performance de -45% depuis l'origine et se maintient donc au-dessus du seuil de -50%.
- **L'investisseur reçoit alors l'intégralité de son capital initial¹.**
- Ce qui correspond à un **Taux de Rendement Annuel de 0,0%¹, contre un Taux de Rendement Annuel de -7,2% pour un investissement direct dans l'Indice du fait du mécanisme de remboursement d'Adequity Euro Performance.**

SCÉNARIO MÉDIAN 2 : **HAUSSE DE L'INDICE INFÉRIEURE À 12,5% À L'ÉCHÉANCE**

- À l'échéance des 8 ans, l'Indice Euro Stoxx 50® enregistre une performance positive mais inférieure à +12,5% (+10%) depuis l'origine.
- **L'investisseur reçoit alors l'intégralité de son capital initial plus un gain égal à l'intégralité de la hausse de l'Indice Euro Stoxx 50®, soit 110%¹.**
- Ce qui correspond à un **Taux de Rendement Annuel de 1,2%¹ égal au Taux de Rendement Annuel pour un investissement direct dans l'Indice.**

SCÉNARIO FAVORABLE : **HAUSSE DE L'INDICE**

- À l'issue de l'année 2, l'Indice Euro Stoxx 50® enregistre une performance supérieure à +12,5% depuis l'origine (+35%). **Le mécanisme de remboursement anticipé est donc activé.**
- L'investisseur reçoit alors **l'intégralité de son capital initial plus un gain de 12,5% par année écoulée (25%), soit 125%¹.**
- Ce qui correspond à un **Taux de Rendement Annuel maximum de 11,6%¹, contre un Taux de Rendement Annuel de 15,9% pour un investissement direct dans l'Indice du fait du mécanisme de plafonnement des gains.**

Le rendement d'Adequity Euro Performance à l'échéance est donc très sensible à une faible variation de l'Indice autour du seuil de -50%.

¹ Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement.

L'INDICE EURO STOXX 50® : L'INDICE DE RÉFÉRENCE DE LA ZONE EURO

L'INDICE EURO STOXX 50®

L'Indice Euro Stoxx 50®, dividendes non réinvestis, est composé des 50 principales sociétés de la Zone Euro, sélectionnées sur la base de leur capitalisation boursière ainsi que du nombre de titres disponibles sur le marché. Il respecte une pondération géographique et sectorielle qui reflète de manière fidèle la structure économique de la Zone Euro et s'est imposé comme la référence des marchés actions européens.

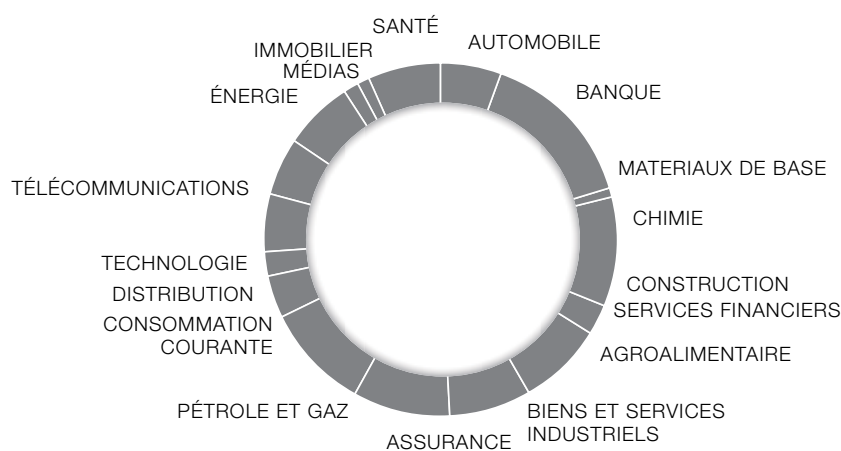
ÉVOLUTION DE L'INDICE EURO STOXX 50®



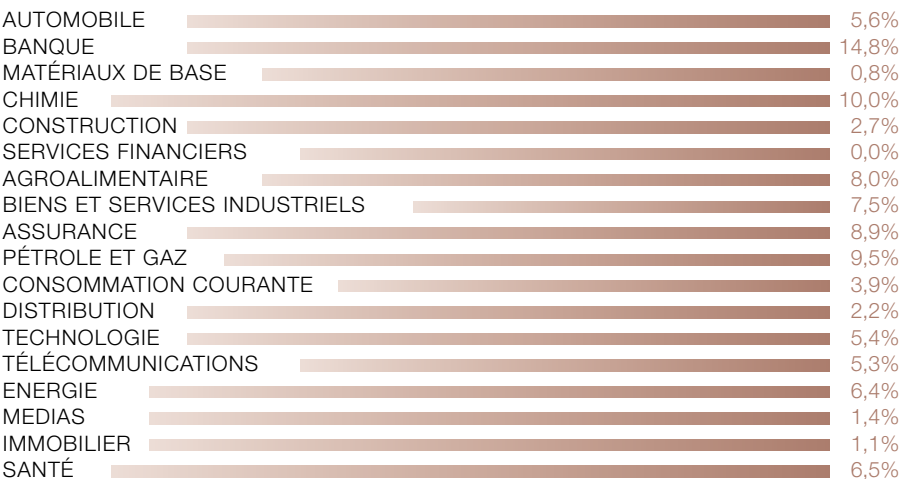
Source : Bloomberg, au 17/12/2012

Événements exceptionnels affectant les sous-jacents : ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée : afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter l'instrument ou les instruments sous-jacents du produit, la documentation relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

RÉPARTITION SECTORIELLE DE L'INDICE EURO STOXX 50®



LÉGENDE



Source : Bloomberg, au 17/12/2012.

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNEES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSES ONT TRAIT OU SE REFERENT A DES PERIODES PASSES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RESULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE EGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNEES HISTORIQUES DE MARCHE. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni Société Générale ni l'émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES



Type	Titres de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance. Bien que la formule de remboursement du produit soit contre garantie par Société Générale, le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice.
Emetteur	SG Issuer (filiale à 100% de Société Générale Bank & Trust S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale)
Garant	Société Générale (Moody's A2, Standard & Poor's A). Notations en vigueur au moment de l'impression de cette brochure. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.
Devise	Euro
Code ISIN	FR0011383702
Code Eusipa	1260 – Express Certificates
Cotation	Bourse de Luxembourg
Éligibilité	Comptes titres, contrats d'assurance vie et de capitalisation
Période de commercialisation	Entre le 15/01/2013 et le 05/04/2013, le prix progressera régulièrement au taux annuel de 2,0% pour atteindre 1 000 euros le 05/04/2013
Prix d'émission	99,56% de la valeur nominale
Valeur nominale	1 000 euros
Date d'émission	15/01/2013
Date d'échéance	15/04/2021
Dates de constatations annuelles	07/04/2015 ; 05/04/2017 ; 05/04/2019 ; 06/04/2021
Dates de remboursement anticipé	16/04/2015 ; 18/04/2017 ; 16/04/2019
Sous-jacent	Indice Euro Stoxx 50®
Liquidité	Société Générale s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette achat/vente de 1%.
Commission de souscription	Néant
Commission de distribution	Société Générale paiera à chaque distributeur une rémunération annuelle moyenne (calculée sur la base de la durée des Titres) dont le montant maximum est égal à 1,25% du montant des Titres effectivement placés.
Commission de rachat	Néant
Règlement/Livraison	Euroclear France

INFORMATIONS IMPORTANTES

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Risque de crédit : en acquérant ce produit, l'investisseur prend un risque de crédit sur l'émetteur et sur le garant, à savoir que l'insolvabilité de l'émetteur et du garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque de marché : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Disponibilité du prospectus : Le produit décrit dans le présent document fait l'objet de Conditions Définitives d'Emission en date du 11 janvier 2013, se rattachant au prospectus de base en date du 26 juin 2012, approuvé par la CSSF, régulateur du Luxembourg, sous le n° de visa C-12562 et formant ensemble un prospectus conforme à la directive 2003/71/EC. Ce prospectus de base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. Le prospectus de base, les suppléments à ce prospectus de base, les Conditions Définitives d'Emission et le résumé du prospectus de base en langue locale, sont disponibles sur le site « prospectus.socgen.com », sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Société Générale à l'adresse indiquée sur le document sur simple demande. Le résumé du prospectus de base est disponible en langue française sur le site de l'AMF (www.amf-france.org). Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du produit et aux Conditions Définitives d'Emission avant tout investissement dans le produit.

Avertissement en cas d'investissement dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou contrat de capitalisation (support en unités de comptes) : Les titres de créance Adequity Euro Performance peuvent être proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques d'Adequity Euro Performance et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé.

L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. La valeur des titres de créance prise en compte pour la conversion en nombre d'unité de compte est la valeur d'émission des titres. En cas de dénouement du contrat par décès de l'assuré, ou de sortie du support (rachat ou arbitrage) avant l'échéance du titre, la valorisation dépendra des paramètres du marché. Elle pourra être très différente (inférieure ou supérieure) à celle résultant de l'application à l'échéance de la formule prévue, et pourrait occasionner une perte en capital non mesurable a priori. Pour plus de précisions, nous vous invitons à vous reporter aux documents contractuels de votre contrat d'assurance-vie ou de capitalisation.

Événements extraordinaires affectant le (ou les) sous-jacent(s) : ajustement ou substitution –remboursement anticipé du produit : Afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

Garantie par Société Générale : Le produit bénéficie d'une garantie de Société Générale (ci-dessous le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du produit est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès du Garant sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.

Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit : Seule Société Générale s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le

produit. Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de déboucement de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.

Restrictions générales de vente : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit.

Restrictions permanentes de vente aux Etats-Unis d'Amérique : LES TITRES DECRITS AUX PRESENTES QUI SONT DESIGNES COMME DES TITRES AVEC RESTRICTION PERMANENTE NE PEUVENT A AUCUN MOMENT, ETRE LA PROPRIETE LEGALE OU EFFECTIVE D'UNE « U.S. PERSON » (AU SENS DEFINI DANS LA REGULATION S) ET PAR VOIE DE CONSEQUENCE, SONT OFFERTS ET VENDUS HORS DES ETATS-UNIS A DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES RESSORTISSANTS DES ETATS-UNIS, SUR LE FONDEMENT DE LA REGULATION S.

Information sur les commissions, rémunérations payées à des tiers ou perçues de tiers : Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale et/ou l'émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

Caractère promotionnel de ce document : Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.

Risque de perte en capital : Le produit présente un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

Performances sur la base de performances brutes : Les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur.

Agrément : Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

Avertissement relatif à l'Indice : L'indice mentionné dans le présent document (l'« Indice ») n'est ni parrainé, ni approuvé ni vendu par Société Générale. Société Générale n'assumera aucune responsabilité à ce titre. L'indice EURO STOXX 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (Les « Concédants »), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs basées sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice.

Lorsque l'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'« Instrument Financier ») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance vie (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie »), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. Les conditions d'adhésion audit contrat et de fonctionnement de l'unité de compte sont détaillées dans les conditions générales, la notice d'information et ses annexes. Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.



Société Générale Corporate & Investment Banking

17 cours Valmy

92987 Paris – La Défense Cedex

Siège Social : Société Générale, 29 Boulevard Haussmann, 75009 Paris

552 120 222 RCS de Paris - Numéro APE : 651C

Société Générale est un établissement de crédit de droit français agréé par l'Autorité Contrôle Prudentiel

DEVELOPPONS ENSEMBLE L'ESPRIT D'EQUIPE



SOCIETE GENERALE
Corporate & Investment Banking